

4547 du 30/6/94

SOCIETE DE DEFENSE ET D'ASSISTANCE
MIDI-PYRENEES
Société Anonyme au capital de 250 000 F

Siège Social : 54 Port Saint-Sauveur
31000 - TOULOUSE
R.C.S. TOULOUSE B 337 964 951
86 B 658

86 B 658

IN PF

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 3 MARS 1994

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze,
Le trois mars,
A dix huit heures,

Les actionnaires de la SOCIETE DE DEFENSE ET D'ASSISTANCE - MIDI-PYRENEES, société anonyme au capital de 250 000 F, se sont réunis au siège social à TOULOUSE 31000, 54 Port Saint-Sauveur, sur convocation du conseil d'administration.

La feuille de présence a été émargée par les actionnaires à leur entrée en séance.

Monsieur Jean-Louis POURRET, Président du Conseil d'Administration, préside la séance.

Monsieur Jean LOPEZ et Monsieur Robert DEMUR, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs ; Madame Isabelle STAHL est appelée comme secrétaire.

Après vérification de la feuille de présence, celle-ci, certifiée exacte par les membres du bureau, indique que six actionnaires titulaires du droit de vote pour 2400 actions sur les 2500 actions composant le capital sont présents ou représentés.

Le quorum est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président constate que sont également présents à l'assemblée Madame Marie-Christine HERVE et Monsieur Philippe HERVE.

Monsieur le Président dépose sur le bureau de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation,
- La feuille de présence,
- Le rapport du conseil d'administration,
- Le texte des projets des résolutions soumis à l'assemblée.

Puis il rappelle que la présente assemblée a pour ordre du jour :

- . Nomination de deux administrateurs en remplacement des démissionnaires,
- . Pouvoirs à donner.

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 11 février 1994, Madame Françoise DUMAZER et Monsieur Michel DUMAZER ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs.

Monsieur le Président explique que le nombre d'administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, et qu'il est donc nécessaire de procéder à leur remplacement.

La discussion est ouverte, et après échange de vues, personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Françoise DUMAZER et Monsieur Michel DUMAZER de leurs fonctions d'administrateurs à compter du 11 février 1994, et décide de nommer en remplacement, à compter de ce jour, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera en 1999 sur les comptes de l'exercice écoulé :

- Madame Marie-Christine HERVE,
demeurant à TOULOUSE 31400, 19 allées des Demoiselles,
- Monsieur Philippe HERVE,
demeurant à TOULOUSE 31400, 19 allées des Demoiselles.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Christine HERVE et Monsieur Philippe HERVE, présents à l'assemblée, déclarent accepter le mandat qui vient de leur être confié, en précisant qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de leur interdire d'exercer ce mandat.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal, en vue d'accomplir toutes formalités requises par la loi en conséquence de la résolution qui précède.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

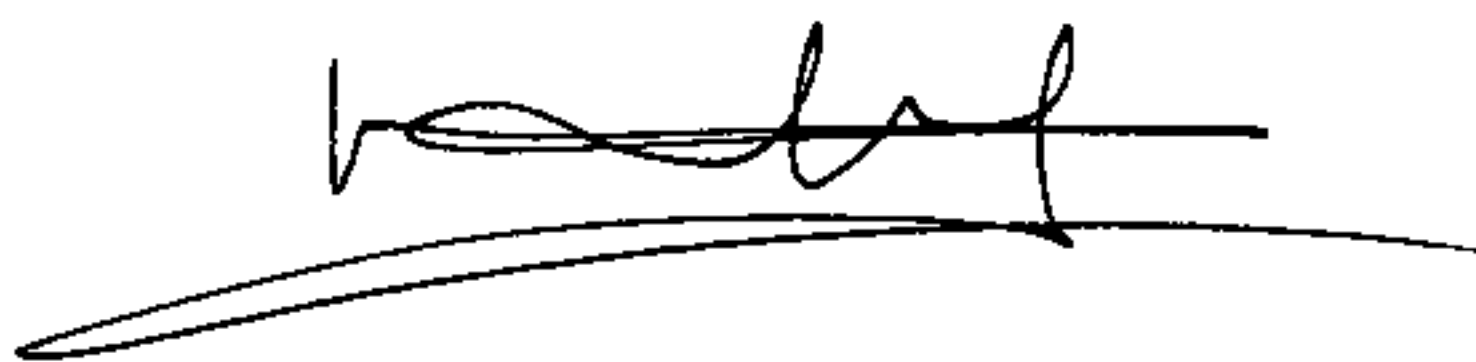
De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé après lecture par les membres du bureau et les nouveaux administrateurs.

Le Président
Jean-Louis POURRET



Les Scrutateurs

Jean LOPEZ



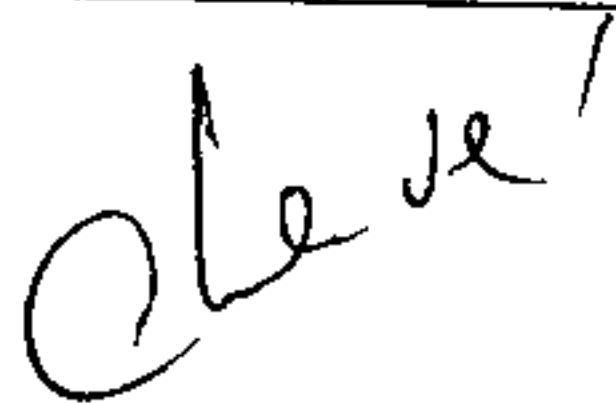
Robert DEMUR



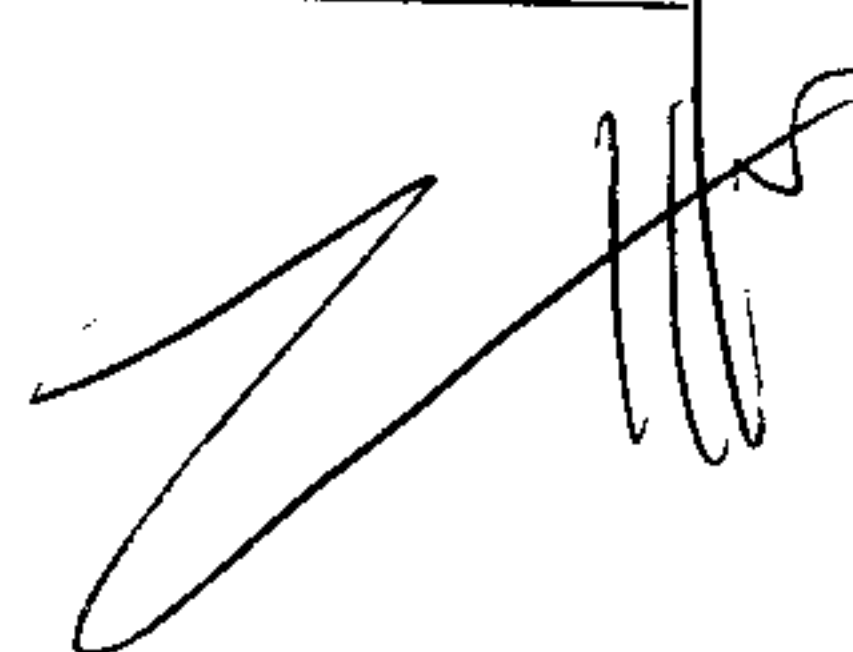
La Secrétaire
Isabelle STAHL



Marie-Christine HERVE (1)



Philippe HERVE (1)



(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite :
"Bon pour acceptation des fonctions d'administrateur"